



Créer votre entreprise

POSITIONNEZ VOTRE CONJOINT !

Artisans,
commerçants,
dirigeants
travaillant avec leur conjoint

Le statut de votre conjoint est bénéfique pour votre entreprise !

- 1** Protection de votre conjoint et donc de votre famille
- 2** Optimisation de votre retraite
- 3** Un gain de temps dans la prise de décision
- 4** La possibilité pour le conjoint d'accéder à la formation



Si vous êtes dans une de ces situations...

- > Je travaille depuis plusieurs années avec mon conjoint mais je n'ai aucune idée de **ce que sera ma retraite** !
- > Quel est mon statut actuel ? Est-il bien adapté ?
- > J'ai été sollicité par un assureur pour souscrire un **contrat retraite Madelin**. Est-ce intéressant pour moi ?
- > Conjoint collaborateur ? Salarié ? Associé dans une société ? Qu'est-ce qui coûtera le **moins cher** pour nous, et m'offrira le **meilleur rendement** pour ma retraite et la **meilleure couverture** aujourd'hui ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Le statut de votre conjoint :
n'attendez pas !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Une présentation claire et argumentée des différents choix possibles
- 2 Mise en place du dispositif choisi
- 3 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Analyse des attentes du chef d'entreprise

Rapport avec un état comparatif des différents **statuts possibles** avec leurs coûts et leurs garanties

Assistance à la **prise de décision**

Prix sur devis selon prestations

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

Diligentia
Audit • Conseil • Expertise

Adhérent



Membre



AUDIT ET CONSOLIDATION

46 rue Raffet

75016 Paris

www.diligentia.fr

contact@diligentia.fr

ERNOULT ET DEFRETIN
40 rue du Maréchal Foch
59100 Roubaix

111, rue Berthe Morisot
59000 Lille
Tél. 03 20 17 05 50

51, rue de Lille
59180 Armentières
Tél. 03 20 77 24 79

25, rue René Cassin
62223 St Laurent Blangy
Tél. 03 21 58 10 33

27, rue Warein
59190 Hazebrouck
Tél. 03 28 50 90 90